



## Revision pension alimentaire

Par **abbas**, le **20/02/2009** à **14:18**

bonjour,

je suis divorce depuis le 01 octobre 1978, je touche une pension de 115 euros par mois pour mon fils âgé de 14 ans.

je viens de passer devant le juge, car mon ex conjoint veut supprimer 20 euros de pension alimentaire car il ne gagne que 300 euros d'invalidité, il paye un loyer de 270 euros.

comment fait-il pour vivre. je sais qu'il est avec une autre femme et je viens d'apprendre qu'il est marié avec elle, dont elle doit subvenir à ses dépenses personnelles du salaire de son épouse.

pour cela je dois prouver au juge l'acte de mariage de mon ex conjoint comment je peux faire cela, pour avoir la preuve qu'il cache.

cordialement

madame abbas soraya

Par **Paula**, le **20/02/2009** à **15:43**

Bonjour,

Vous dites *"Je viens d'apprendre qu'il est marié avec elle..."*

Celui ou celle qui vous l'a appris pourrait peut-être faire une attestation en ce sens.

Si vous avez un Avocat, demandez-lui qu'il réclame à son Confrère, l'état civil actuel et de

moins de trois mois de son client.

Sinon, vous soutenez au Juge que vous avez appris que votre ex est remarié, le jour de l'audience donc il sera présent, et il faudra qu'il réponde en disant la vérité.

Cordialement